

COMMISSION DE JEUNES

Séance du 08 Avril PV N° 003

\*Classement de la Phase Aller

\*Traitement/Affaires

TRAITEMENT / AFFAIRES

Affaire 001/Match CMC Chott /RBB El Borma U.15 du 23 Décembre 2018

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du RBB

-Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du RBB pour en attribuer le gain a l'équipe du qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du RBB

Affaire 002/Match CMC Chott /RBB El Borma U.17 du 23 Décembre 2018

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du RBB

-Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du RBB pour en attribuer le gain a l'équipe du CMC qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du RBB

Affaire 003/Match CMC Chott /RBB El Borma U.19 du 23 Décembre 2018

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du RBB

-Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du RBB pour en attribuer le gain a l'équipe du CMC qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du RBB .

Affaire 004/Match MOC Chammba /CRSBS Sidi Bensaci U.15 du 23 Décembre 2018

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du CRSBS /MOC

-Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du CRSBS /MOC
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du CRSBS /MOC

Affaire 005/Match MOC Chammba /CRSBS Sidi Bensaci U.17 du 23 Décembre 2018

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du CRSBS /MOC

-Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du CRSBS /MOC
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du CRSBS /MOC

**Affaire 006/Match MOC Chammba / CRSBS Sidi Bensaci U.19 du 23 Décembre 2018**

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du CRSBS / MOC

-Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du CRSBS / MOC
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du CRSBS / MOC

**Affaire 007/Match RCO Ouargla / OSB Sidi Belkhir U.15 du 23 Décembre 2018**

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du RCO

-Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du RCO pour en attribuer le gain à l'équipe du OSB qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du RCO

**Affaire 008/Match RCO Ouargla / OSB Sidi Belkhir U.17 du 23 Décembre 2018**

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du RCO

-Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du RCO pour en attribuer le gain à l'équipe du OSB qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du RCO

**Affaire 009/Match RCO Ouargla / OSB Sidi Belkhir U.19 du 23 Décembre 2018**

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du RCO

-Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du RCO pour en attribuer le gain à l'équipe du OSB qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du RCO

**Affaire 010/Match CHBA Hassi Ben Abdallah / EFBA Ouargla U.15 du 23 Décembre 2018**

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du EFBAO

-Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du EFBAO pour en attribuer le gain à l'équipe du CHBA qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du EFBAO

**Affaire 011/Match CHBA Hassi Ben Abdallah / EFBA Ouargla U.17 du 23 Décembre 2018**

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du EFBAO

-Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du EFBAO pour en attribuer le gain à l'équipe du CHBA qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du EFBAO

**Affaire 012/Match CHBA Hassi Ben Abdallah / EFBA Ouargla U.19 du 23 Décembre 2018**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du EFBAO
- Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du EFBAO pour en attribuer le gain à l'équipe du CHBA qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du EFBAO

**Affaire 013/Match SMBT Touggourt / JSKT Temacine U.15 du 23 Décembre 2018**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du SMBT
- Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du SMBT pour en attribuer le gain à l'équipe du JSKT qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du SMBT

**Affaire 014/Match SMBT Touggourt / JSKT Temacine U.17 du 23 Décembre 2018**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du SMBT
- Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du SMBT pour en attribuer le gain à l'équipe du JSKT qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du SMBT

**Affaire 015/Match SMBT Touggourt / JSKT Temacine U.19 du 23 Décembre 2018**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du SMBT
- Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du SMBT pour en attribuer le gain à l'équipe du JSKT qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du SMBT

**Affaire 016/Match EST Touggourt / MST Touggourt U.15 du 23 Décembre 2018**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du MST
- Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du MST pour en attribuer le gain à l'équipe du EST qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du MST

**Affaire 017/Match EST Touggourt / MST Touggourt U.17 du 23 Décembre 2018**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du MST
- Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du MST pour en attribuer le gain a l'équipe du EST qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du MST

**Affaire 018/Match EST Touggourt / MST Touggourt U.19 du 23 Décembre 2018**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du MST
- Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du MST pour en attribuer le gain a l'équipe du EST qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du MST

**Affaire 019/Match E5J 05 Juillet / NRAN Nail U.15 du 23 Décembre 2018**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du E5J
- Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du E5J pour en attribuer le gain a l'équipe du NRAN qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du E5J

**Affaire 020/Match RBB El Borma / MOC Chaamba U.15 du 25 Décembre 2018**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du RBB / MOC
- Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du RBB / MOC
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du RBB / MOC

**Affaire 021/Match RBB El Borma / MOC Chaamba U.17 du 25 Décembre 2018**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du RBB / MOC
- Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du RBB / MOC
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du RBB / MOC

**Affaire 022/Match RBB El Borma / MOC Chaamba U.19 du 25 Décembre 2018**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du RBB / MOC
- Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du RBB / MOC
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du RBB / MOC

**Affaire 023/Match CRSBS Sidi Bensaci / CSCAG Ain Guedima U.15 du 25 Décembre 2018**

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du CRSBS

-Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du l'équipe du CRSBS pour en attribuer le gain à l'équipe du CSCAG qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du CRSBS

**Affaire 024/Match CRSBS Sidi Bensaci / CSCAG Ain Guedima U.17 du 25 Décembre 2018**

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du CRSBS

-Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du l'équipe du CRSBS pour en attribuer le gain à l'équipe du CSCAG qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du CRSBS

**Affaire 025/Match CRSBS Sidi Bensaci / CSCAG Ain Guedima U.19 du 25 Décembre 2018**

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du CRSBS

-Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du l'équipe du CRSBS pour en attribuer le gain à l'équipe du CSCAG qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du CRSBS

**Affaire 026/Match IRBEA El Alia / IRBH El Hadjira U.15 du 25 Décembre 2018**

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du IRBH

-Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du IRBH pour en attribuer le gain à l'équipe du IRBEA qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du IRBEA

**Affaire 027/Match IRBEA El Alia / IRBH El Hadjira U.17 du 25 Décembre 2018**

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du IRBH

-Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du IRBH pour en attribuer le gain à l'équipe du IRBEA qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du IRBEA

**Affaire 028/Match IRBEA El Alia / IRBH El Hadjira U.19 du 25 Décembre 2018**

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du IRBH

-Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du IRBH pour en attribuer le gain à l'équipe du IRBEA qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du IRBEA

**Affaire 029/Match JSKT Temacine / NRMK El Ksour U.15 du 25 Décembre 2018**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du JSKT
- Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du JSKT pour en attribuer le gain à l'équipe du NRMK qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du JSKT

**Affaire 030/Match JSKT Temacine / NRMK El Ksour U.17 du 25 Décembre 2018**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du JSKT
- Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du JSKT pour en attribuer le gain à l'équipe du NRMK qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du JSKT

**Affaire 031/Match NRAN Nail / JSG Goug U.15 du 25 Décembre 2018**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du JSG
- Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du JSG pour en attribuer le gain à l'équipe du NRAN qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du JSG

**Affaire 032/Match NRAN Nail / JSG Goug U.17 du 25 Décembre 2018**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du JSG
- Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du JSG pour en attribuer le gain à l'équipe du NRAN qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du JSG

**Affaire 033/Match NRAN Nail / JSG Goug U.19 du 25 Décembre 2018**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du JSG
- Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du JSG pour en attribuer le gain à l'équipe du NRAN qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du JSG

**Affaire 034/Match CSCAG Ain Guedima / RBB El Borma U.15 du 27 Décembre 2018**

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du RBB

-Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du RBB pour en attribuer le gain a l'équipe du CSCAG qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du RBB.

**Affaire 035/Match CSCAG Ain Guedima / RBB El Borma U.17 du 27 Décembre 2018**

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du RBB

-Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du RBB pour en attribuer le gain a l'équipe du CSCAG qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du RBB.

**Affaire 036/Match CSCAG Ain Guedima / RBB El Borma U.19 du 27 Décembre 2018**

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du RBB

-Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du RBB pour en attribuer le gain a l'équipe du CSCAG qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du RBB.

**Affaire 037/Match MOC Chaamba / CMC Chott U.15 du 27 Décembre 2018**

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du MOC

-Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du MOC pour en attribuer le gain a l'équipe du CMC qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du MOC.

**Affaire 038/Match MOC Chaamba / CMC Chott U.17 du 27 Décembre 2018**

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du MOC

-Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du MOC pour en attribuer le gain a l'équipe du CMC qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du MOC.

**Affaire 039/Match MOC Chaamba / CMC Chott U.19 du 27 Décembre 2018**

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du MOC

-Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du MOC pour en attribuer le gain à l'équipe du CMC qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du MOC.

**Affaire 040 / Match IRBH El Hadjira / CSL Lagraf U.15 du 27 Décembre 2018**

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du IRBH

-Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du IRBH pour en attribuer le gain à l'équipe du CSL qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du IRBH.

**Affaire 041/ Match IRBH El Hadjira / CSL Lagraf U.17 du 27 Décembre 2018**

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du IRBH

-Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du IRBH pour en attribuer le gain à l'équipe du CSL qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du IRBH.

**Affaire 042/ Match IRBH El Hadjira / CSL Lagraf U.19 du 27 Décembre 2018**

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du IRBH

-Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du IRBH pour en attribuer le gain à l'équipe du CSL qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du IRBH.

**Affaire 043/ Match CSM M'nagueur / JSKT Temacine U.15 du 27 Décembre 2018**

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du JSKT

-Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du JSKT pour en attribuer le gain à l'équipe du CSM qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du JSKT.

**Affaire 044/ Match CSM M'nagueur / JSKT Temacine U.17 du 27 Décembre 2018**

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du JSKT

-Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du JSKT pour en attribuer le gain à l'équipe du CSM qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du JSKT.



**Affaire 045/Match JSJ Goug / MST Touggourt U.15 du 27 Décembre 2018**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du JSJ
- Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du JSJ pour en attribuer le gain a l'équipe du MST qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du JSJ

**Affaire 046/Match JSJ Goug / MST Touggourt U.17 du 27 Décembre 2018**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du JSJ
- Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du JSJ pour en attribuer le gain a l'équipe du MST qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du JSJ

**Affaire 047/Match JSJ Goug / MST Touggourt U.19 du 27 Décembre 2018**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du JSJ
- Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du JSJ pour en attribuer le gain a l'équipe du MST qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du JSJ

**Affaire 048/Match E5J 05 Juillet / EST Touggourt U.19 du 27 Décembre 2018**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du E5J / EST
- Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du E5J / EST
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du E5J / EST

**Affaire 049/Match RBB El Borma / CRSBS Sidi Bensaci U.15 du 31 Décembre 2018**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du RBB / CRSBS
- Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du RBB./ CRSBS
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du RBB / CRSBS

**Affaire 050/Match RBB El Borma / CRSBS Sidi Bensaci U.17 du 31 Décembre 2018**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du RBB / CRSBS
- Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du RBB / CRSBS
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du RBB / CRSBS

**Affaire 051 / Match RBB El Borma / CRSBS Sidi Bensaci U.19 du 31 Décembre 2018**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du RBB / CRSBS
- Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du RBB CRSBS
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du RBB / CRSBS

**Affaire 052 / Match MST Touggourt / NRAM Nail U.15 du 31 Décembre 2018**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du NRAM
- Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du NRAM pour en attribuer le gain a l'équipe du MST qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du NRAM.

**Affaire 053 / Match EST Touggourt / JSG Goug U.15 du 01 Janvier 2019**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du JSG
- Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du JSG pour en attribuer le gain a l'équipe du EST qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du JSG.

**Affaire 054 / Match EST Touggourt / JSG Goug U.17 du 01 Janvier 2019**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du JSG
- Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du JSG pour en attribuer le gain a l'équipe du EST qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du JSG.

**Affaire 055 / Match EST Touggourt / JSG Goug U.19 du 01 Janvier 2019**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du JSG
- Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du JSG pour en attribuer le gain a l'équipe du EST qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du JSG.

**Affaire 056 / Match SMBT Touggourt / CSM M'naqueur U.15 du 31 Décembre 2018**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du SMBT
- Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du SMBT pour en attribuer le gain a l'équipe du CSM qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du SMBT.

**Affaire 057 / Match SMBT Touggourt / CSM M'naqueur U.17 du 31 Décembre 2018**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du SMBT
- Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du SMBT pour en attribuer le gain a l'équipe du CSM qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du SMBT.

**Affaire 058 / Match SMBT Touggourt / CSM M'naqueur U.19 du 31 Décembre 2018**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du SMBT
- Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du SMBT pour en attribuer le gain a l'équipe du CSM qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du SMBT.

**Affaire 059/ Match CRSBS Sidi Bensaci / CMC Chott U.15 du 02 Janvier 2019**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du CRSBS
- Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du CRSBS pour en attribuer le gain a l'équipe du CMC qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du CRSBS.

**Affaire 060 / Match CRSBS Sidi Bensaci / CMC Chott U.17 du 02 Janvier 2019**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du CRSBS
- Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du CRSBS pour en attribuer le gain a l'équipe du CMC qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du CRSBS.

**Affaire 061 / Match CRSBS Sidi Bensaci / CMC Chott U.19 du 02 Janvier 2019**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du CRSBS
- Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du CRSBS pour en attribuer le gain à l'équipe du CMC qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du CRSBS.

**Affaire 062 / Match MOC Chaamba / CSCAG Ain Guedima U.15 du 02 Janvier 2019**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du MOC
- Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du MOC pour en attribuer le gain à l'équipe du CSCAG qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du MOC.

**Affaire 063/ Match MOC Chaamba / CSCAG Ain Guedima U.17 du 02 Janvier 2019**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du MOC
- Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du MOC pour en attribuer le gain à l'équipe du CSCAG qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du MOC.

**Affaire 064 / Match MOC Chaamba / CSCAG Ain Guedima U.19 du 02 Janvier 2019**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du MOC
- Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du MOC pour en attribuer le gain à l'équipe du CSCAG qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du MOC.

**Affaire 065 / Match CRBS Beni Soued / SMBT Touggourt U.15 du 02 Janvier 2019**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du SMBT
- Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du SMBT pour en attribuer le gain à l'équipe du CRBS qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du SMBT.

**Affaire 066 / Match CRBS Beni Soued / SMBT Touggourt U.17 du 02 Janvier 2019**

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite à l'absence des équipes du SMBT
- Attendu que cette défection est assimilée à un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du SMBT pour en attribuer le gain à l'équipe du CRBS qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) à l'équipe du SMBT.

**Affaire 067/Match CRBS Beni Soued / SMBT Touggourt U.19 du 02 Janvier 2019**

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du SMBT

-Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du SMBT pour en attribuer le gain a l'équipe du CRBS qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du SMBT.

**Affaire 068/Match NРАН Nail / EST Touggourt U.15 du 02 Janvier 2019**

-Vu la feuille de match ;

-Vu le rapport de l'Arbitre ;

-Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu, suite a l'absence des 'équipes du NРАН

-Attendu que cette défection est assimilée a un forfait.

**En application de l'Article 52 du Règlement du Championnat de Football Jeunes, la Commission Décide :**

- Match perdu par Forfait à l'équipe du NРАН pour en attribuer le gain a l'équipe du EST qui marque Trois (03) Points et Trois (03) Buts.
- Amende de Vingt Mille (20.000 DA) a l'équipe du NРАН

**LA COMMISSION DE JEUNES**  
**Ali DEKKICHE**